



Attestation

LD/2022/102834.3

AFNOR Certification atteste que
le dispositif en matière de prévention des discriminations et
d'égalité des chances pour promouvoir la diversité
dans le cadre de la gestion des ressources humaines et des relations clients / partenaires / fournisseurs de l'Organisme

ACPM

appliqué aux activité(s) :

**Formation professionnelle (bâtiment, hôtellerie restauration alimentation,
maritime, prévention sécurité, socle de compétences et agriculture),
action sociale et conseil professionnel.**

et sites suivants :

Territoire de Marseille : 48, avenue Marcel Delprat FR-13013 MARSEILLE

Territoire Toulonnais : 148, avenue Maréchal Foch FR-83000 TOULON

Territoire Etang de Berre et Châteaurenard : L'atrium Bât B 14 boulevard de l'Europe FR-13127 VITROLLES

Territoire d'Aubagne : Avenue de la Roche Fourcade ZI de St Mitre Est Quartier d'Entreprise Lot n° 3 FR-13400 AUBAGNE

Territoire de Nîmes et Beaucaire : 150 Rue Louis Lumière FR-30900 NIMES

Territoire Provence Verte & Dracénie : 12 Boulevard Saint Louis Immeuble Le Pascal FR-83170 BRIGNOLES

a été apprécié positivement en référence aux dispositions du Cahier des charges Alliance Version 1 du 24/12/2015 - Label Diversité applicable aux organismes privés dont l'effectif est égal ou supérieur à 50 salariés du :

LABEL DIVERSITE

Cette attestation de labellisation
a été délivrée le :

2022-12-16

Cette attestation de labellisation
est valable jusqu'au :

2026-12-15

SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

CERTI F 1400.5 06/2022; AFAQ est une marque déposée. La présente attestation porte sur le champ et le(s) site(s) indiqués sur celle-ci. Elle est incessible et ne peut être modifiée unilatéralement, ni altérée par l'organisme. Elle représente une appréciation positive d'un dispositif en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines à un moment donné et non une certification, ou une garantie de conformité à la législation ou à une réglementation nationale ou internationale. L'organisme ne saurait prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec elle par le simple fait d'être titulaire ou de disposer de la présente attestation. Dans le cadre de la délivrance de la présente attestation, l'organisme s'engage à respecter les principes de clarté et sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de service ou un label au sens du code de la consommation.

* sauf retrait ou suspension du « Label Diversité » ; consulter en ce sens la liste des titulaires, sur <http://www.boutique-certification.afnor.org/certification/label-diversite>.